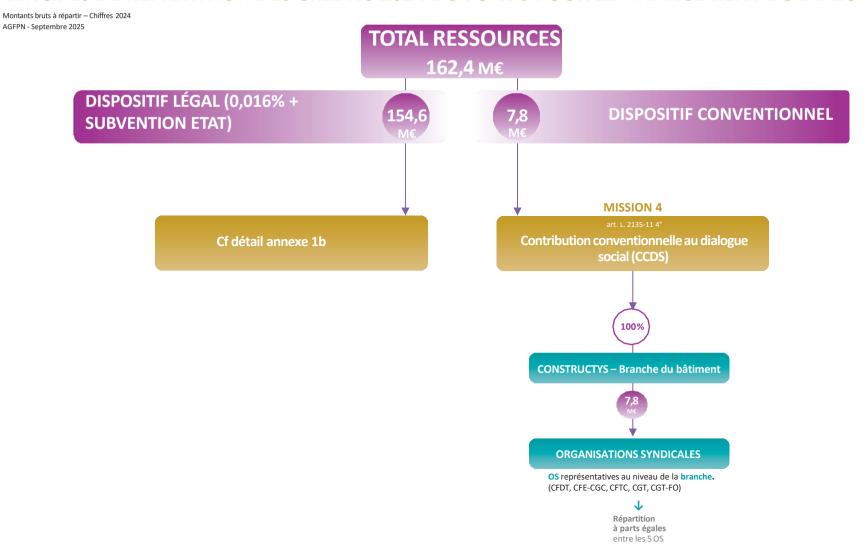
1a

PRINCIPES DE RÉPARTITION DES CRÉDITS 2024 DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL





PRINCIPES DE RÉPARTITION DES CRÉDITS 2024 DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Montants hruts à répartir - Chiffres 2024 AGEPN - Sentembre 2025

entre les OS

représentatives dans la

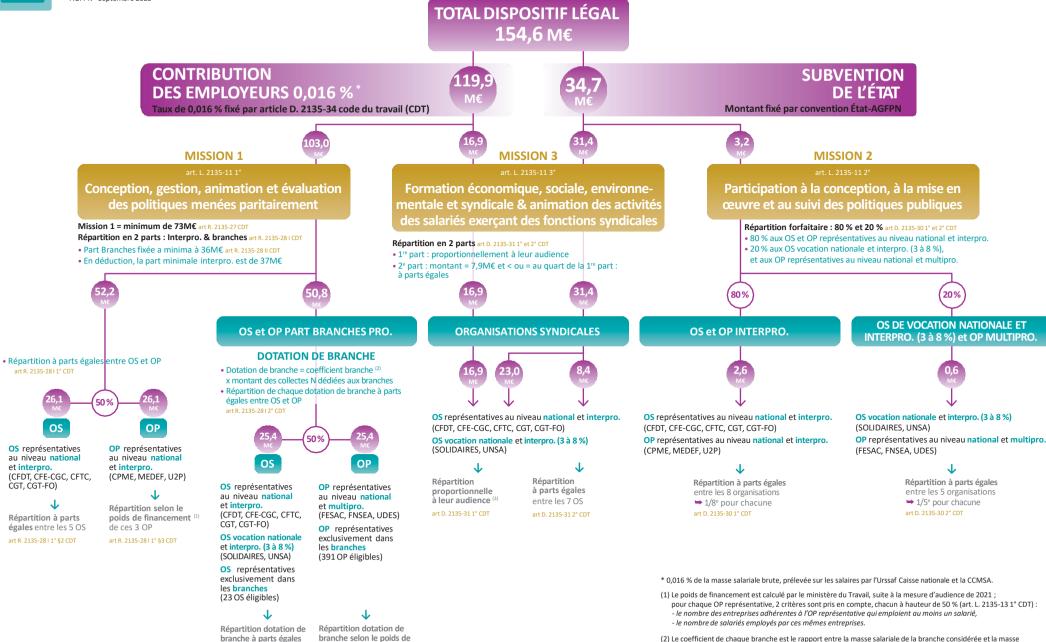
branche considérée (3) art R. 2135-28 | 2° §2 CDT

financement (1) des OP

représentatives dans la

branche considérée (3)

art R. 2135-2812° §3 CDT



(2) Le coefficient de chaque branche est le rapport entre la masse salariale de la branche considérée et la masse

(3) Mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs réalisée en 2021.

salariale totale de l'exercice N-2.